

Comme chaque mois retrouve en exclusité les principales informations issues de nos réunions

CSSCT / CSE

AU SOMMAIRE CE MOIS CI :

QUALITE DE VIE AU TRAVAIL

ACCORD HANDICAP

BILAN MIXITY

FERMETURE ST POL SUR MER

QUALITE DE VIE AU TRAVAIL

Equilibre vie pro/perso : nous avons eu la confirmation qu'il n'y a pas de sujet sur le fait de demander un temps partiel, peu importe notre emploi. Il n'y a pas de changement d'emploi proposé si un temps partiel est demandé.

la direction précise qu'elle comprend tout a fait le besoin de prendre un temps partiel peu importe le poste occupé.

Rappel demande temps partiel : sous intranet ESPACE RH puis onglet à gauche MON TEMPS DE TRAVAIL et choisir AMENAGEMENT DU TEMPS DE TRAVAIL ensuite télécharger le formulaire de demande de temps partiel et l'envoyer par mail à l'adresse suivante: paie-et-service-clients-rh@hdf.caisse-epargne.fr avec copie au manager.

Des capsules vidéos sont en cours pour la QVCT.

BILAN ACCORD HANDICAP

L'accord branche 2023-2025 prévoit un taux d'emploi à 6%. Concernant notre région nous sommes à 7% soit 201 personnes concernées dont 111 âgées de plus de 50 ans. Les dépenses en termes d'aménagement de poste ont représenté un montant total de 26128€. Les élus ont fait remarquer que la communication sur ce sujet est très importante car il faut lever les réticences relatives à cette démarche et mieux connaître les pathologies considérées comme handicaps reconnus. Il faut 9 ans minimum de RQTH pour prétendre à un départ anticipé à la retraite.

Rappel sur la RQTH : la reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé est un statut administratif qui permet de bénéficier d'un ensemble de mesures favorisant notamment le maintien dans son emploi.

La demande se fait auprès de la MDPH , la RQTH est accordée pour une durée d'un à dix ans sauf pour un handicap irréversible, dans ce cas elle est définitive.

Parmi ces mesures les principales incluses dans l'accord handicap sont :

- Temps partiel de fin de carrière de 48 mois contre 36 avant avec majoration de 9% de leur rémunération brute annuelle.
- Congé de fin de carrière pour une durée de 12 ou 24 mois avec une rémunération de 80%.
- Aide à l'adaptation du véhicule ou l'acquisition d'un véhicule aménagé.
- Participation au passage d'un permis de conduire adapté.
- Financement complémentaire pour appareillage.
- Pouvoir bénéficier des dons de jours en priorité.
- 2 jours de congés supplémentaires par an pour la réalisation des démarches administratives ou rendez-vous médicaux.

Pour être éligible il faut avoir au moins 5 années d'ancienneté dans le groupe.

Pour être éligible il faut avoir au moins 5 années d'ancienneté dans le groupe.

BILAN MIXITY

- De nouveaux dispositifs de soutien pour les salariés aidants et les personnes en situation de handicap (télétravail, congés spécifiques , care manager).
- Réseau "ELLE" favorisant l'évolution de carrière des femmes.
- 100% des recruteurs formés à la non discrimination.

En terme de plan d'actions l'entreprise s'engage à renforcer le pilotage des écarts de rémunérations et de promotion. Organiser des événements de sensibilisation via des formations sur le racisme et l'égalité des chances, renforcer la communication externe sur les engagements LGBTQIA+ de l'entreprise.

FERMETURE D'AGENCES

APRES LILLE AU TOUR DE DUNKERQUE DE PERDRE UNE AGENCE DE PROXIMITE. Sud dénonce ces fermetures de plus en plus récurrentes qui entraînent à chaque regroupement des suppressions de postes de DA et de CC.

Les métiers de relations humaines sont bel et bien en extinction à la caisse d'épargne HDF.

Une communication client sera faite par envoi d'emails, MSI, SMS.

Prochainement tu recevras en tant qu'adhérente une invitation à une réunion qui aura lieu le 26/09 pour un moment d'échanges avec la commission femmes Sud Solidaires : "voix de femmes" notamment sur le thème des violences sexistes et sexuelles dans la vie privée et pro. Nous espérons te compter parmi nous.

Votre **SYNDICAT**
à la CEHDF

